



## 4. Travaux faisant l'objet de la demande

Construction	
4.01	<input type="checkbox"/> Construction d'un logement durable (uniquement pour les logements dont l'autorisation de bâtir a été émise après le 1 <sup>er</sup> janvier 2017)
Rénovation énergétique d'un bâtiment existant	
4.02	<input type="checkbox"/> Isolation de la façade
4.03	<input type="checkbox"/> Isolation de la toiture
4.04	<input type="checkbox"/> Isolation de la dalle supérieure contre grenier non chauffé
4.05	<input type="checkbox"/> Isolation de la dalle inférieure contre cave non chauffée au sol ou extérieur
4.06	<input type="checkbox"/> Remplacement des fenêtres
4.07	<input type="checkbox"/> Ventilation contrôlée (centralisée ou décentralisée)
Installations techniques	
4.08	<input type="checkbox"/> Installation solaire thermique
4.09	<input type="checkbox"/> Installation d'une pompe à chaleur
4.10	<input type="checkbox"/> Installation d'une chaudière à bois
4.11	<input type="checkbox"/> Installation d'un réseau de chaleur et raccordement
4.12	<input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque

Descriptif (Veuillez résumer le projet à réaliser)	
4.13	<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>

## 5. Aides financières sollicitées

## AIDES FINANCIERES SOLLICITEES

☞ Veuillez cocher uniquement les aides sollicitées

## FICHE(S) ANNEXE A JOINDRE

## Construction d'un logement durable

5.01	<input type="checkbox"/> Prime à l'établissement d'un certificat de durabilité <i>Lenoz</i>	LENOZ
5.02	<input type="checkbox"/> Prime pour construction d'un logement durable	NCLD

## Rénovation énergétique d'un bâtiment existant

5.03	<input type="checkbox"/> PRIME House (nouveau régime 2017) Pour les installations techniques, veuillez vous référer à la ligne 4.07	COMP & COAS
5.04	<input type="checkbox"/> KlimaPrêt à taux réduit	KPTR

## Installations techniques

5.05	<input type="checkbox"/> Aide financière pour une installation solaire thermique	SOTH-2017
	<input type="checkbox"/> Aide financière pour l'installation d'une pompe à chaleur	POCH-2017
	<input type="checkbox"/> Aide financière pour l'installation d'une chaudière à bois	BOIS-2017
	<input type="checkbox"/> Aide financière pour l'installation d'un réseau de chaleur et raccordement	RACH-2017
5.06	<input type="checkbox"/> Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque	PHOT-2017

## 6. Pièces à joindre par le demandeur

6.01	<input type="checkbox"/> Fiche COLL-2017, lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif
6.02	<input type="checkbox"/> Un mandat ou une procuration des propriétaires, lorsqu'il s'agit d'une copropriété resp. d'un ouvrage collectif

## 7. Déclarations de la part du demandeur

Le demandeur déclare par la présente

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont véridiques ;
- que la (les) fiche(s) annexe(s) correspondant aux aides financières sollicitées, avec les pièces justificatives requises, est (sont) jointe(s) ;
- que les copies jointes sont conformes aux originaux ;
- d'informer sans délai le « Guichet Unique des Aides au Logement », en l'occurrence le gestionnaire du dossier, de tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide (p.ex. : changement de la situation familiale, changement de revenu, changement en relation avec le plan d'amortissement du prêt, etc.) ;
- avoir connaissance que :
  - tout formulaire de demande et/ou fiche annexe incomplet(e) lui (leur) sera retourné(e) intégralement ;
  - les renseignements fournis par le(s) demandeur(s) sont traités conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qu'ils sont conservés dans une banque de données autorisée par règlement grand-ducal ;
- avoir notamment pris connaissance des textes légaux mentionnés ci-après au point 8. *Références légales* ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'il(s) s'engage(nt) à fournir toute information ou pièce justificative en cas de première demande du Ministre du Logement, de l'Administration de l'environnement respectivement des services compétents. En outre, il(s) autorise(nt) ces services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera.
- la fiche COLL est jointe lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif ;
- un mandat ou une procuration de chaque (co)propriétaire est joint, lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif.

7.01

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur (et cachet de la personne morale)

## 8. Références légales

- Loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement; et leurs règlements d'exécution;
- Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement;
- Loi du 23 décembre 2016 relative à un régime d'aides à des prêts climatiques;
- Loi du 23 décembre 2016 portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;
- Loi du 23 décembre 2016 concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers d'aides relatives au logement [*Mémorial A n°299 du 27/12/2016*].

8.01